



LE RÉSEAU URBAIN DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES

Chers parents,

Puisque vous avez choisi d'adhérer au service de transport de la *Société de Transport de Trois-Rivières (STTR)* pour votre enfant, nous vous expédions aujourd'hui l'information nécessaire pour bien débuter l'année scolaire 2024-2025.

1. Il est important de savoir que...

- Les heures d'ouverture du service à la clientèle de la STTR sont de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au vendredi. Cependant elles seront **prolongées jusqu'à 18 h, pour les semaines du 26 août et du 2 septembre 2024 (fermé le 2 septembre 2024)**;
- Lors de la première semaine de cours, des superviseurs patrouilleront le réseau pour aider et informer les élèves se déplaçant sur le réseau;
- En période d'année scolaire, des lignes et des arrêts spéciaux sont ajoutés par la STTR pour desservir la clientèle de Keranna : des lignes spéciales et des arrêts supplémentaires¹. De plus, des autobus *EXTRA!* doublant les lignes régulières sont également prévus par cette organisation;

MESSAGE IMPORTANT DE LA STTR

Il est très important pour tous les élèves abonnés à la STTR de bien consulter notre zone étudiante afin de connaître leur itinéraire pour cette rentrée scolaire. En effet, les changements que nous apporterons au réseau le 18 août prochain auront pour impacts de modifier la plupart des itinéraires et des horaires de l'an dernier. Afin d'éviter de mauvaises surprises, nous prions donc les élèves abonnés (et leurs parents) de prendre quelques minutes pour consulter les trajets que nous avons conçus à leur attention.

- Pour connaître les trajets (matin et fin d'après-midi) desservant les élèves, voici le chemin à suivre :
 - Cliquez [ICI \(Zone étudiante\)](#);
 - Entrez le **numéro de fiche** (vous trouverez ce numéro sur la feuille des choix de cours) de votre enfant;
 - Sélectionnez le nom de l'Institut Secondaire Keranna;
 - Appuyez sur « SOUMETTRE ».
- Si votre enfant a déjà sa carte Cité « Jeunesse illimitée », veuillez lui mentionner qu'il doit la déposer sur le validateur et ensuite présenter la photo au chauffeur dès la première journée d'école. **Il est à noter que la carte doit être conservée, puisqu'elle est rechargeable d'une année à l'autre;**

¹ La STTR n'a pas apposé de panneaux de signalisation aux nouveaux arrêts ajoutés un peu partout sur le territoire du Grand Trois-Rivières pour la clientèle de Keranna. Veuillez donc tenir compte de l'information qui apparaît sur l'avis d'embarquement de votre enfant.

- Si votre enfant est un nouvel usager, veuillez noter qu'il recevra une carte temporaire qui sera valide jusqu'à ce qu'il reçoive sa carte Cité « Jeunesse illimitée » plastifiée avec sa photo;

2. Remise des cartes Cité « Jeunesse illimitée » :

- Une carte temporaire sera remise aux nouveaux adhérents et devra être récupérée selon les modalités suivantes :
 - ❖ **Élèves en 1^{re} secondaire** : la carte sera remise aux élèves lors de la soirée d'arrimage, le 22 août 2024 par les chargés de groupe. En cas d'absence, elle pourra être récupérée à la réception de l'école;
 - ❖ **Nouveaux adhérents de 2^e à 5^e secondaire** : la carte devra être récupérée à la réception de l'école lors de la journée d'accueil le 23 août 2024.

3. Désistement au transport urbain de la STTR

Il est important de vous mentionner que vous pouvez renoncer à l'abonnement annuel, et ce, au plus tard le **30 septembre 2024, 16 h**. Toutefois, en raison du traitement des données de transport pendant la saison estivale, **le mois de septembre vous sera facturé**. Pour annuler votre adhésion, vous devez communiquer avec l'agente de liaison pour le transport à l'Institut Secondaire Keranna, au numéro 819 378-4833, poste 218. Par la suite, l'abonnement annuel sera annulé. **Aucun remboursement ne sera fait après cette date, car il s'agit d'un abonnement annuel.**

4. Heures d'utilisation et période couverte pour la carte Cité Jeunesse illimitée

Le service auquel vous avez adhéré pour votre enfant comprend l'horaire suivant :

- Durée : du 26 août 2024 au 30 juin 2025;
- Du lundi au dimanche inclusivement;
- Horaire : de 6 h 15 à 24 h 10.

5. Conseils pratiques pour prendre l'autobus

- Planifiez votre déplacement à l'avance en utilisant les feuillets-horaire sur le site Internet de la STTR, sur Google Maps ou l'application mobile Transit App;
- Arrivez à l'arrêt 5 minutes avant l'heure de passage indiquée;
- Préparez votre carte Cité « Jeunesse illimitée » pour la présenter au chauffeur;
- Vérifiez l'affichage électronique de l'autobus pour vous assurer de sa destination;
- Circulez vers l'arrière de l'autobus calmement; cela permettra à d'autres de monter;
- Maintenez à faible intensité le son de vos appareils électroniques;
- Tenez votre sac à dos à la main afin de dégager les allées;
- Évitez de mettre vos pieds sur les sièges;
- Utilisez la porte arrière pour descendre;
- Traversez la rue aux endroits appropriés prévus par la signalisation;

- **ATTENTION / RAPPEL** - Les autobus de la STTR ne déploient pas de feux rouges et un arrêt qui obligent les automobilistes à s'arrêter. Vous devez redoubler de prudence!
- Gardez les ABRIBUS propres par respect pour tous;
- Respectez le règlement qui interdit la prise de photos, de capsules vidéo ou sonores;
- Respectez la Loi antitabac en s'abstenant de fumer dans les autobus, dans les abribus et aux points de transferts de la STTR autant que sur les propriétés de Keranna.

6. **Équipements sportifs**

La STTR permet à sa clientèle de transporter un équipement sportif, et ce, sans restriction. Le conducteur jugera l'acceptation d'un équipement sportif en préconisant la sécurité de ses passagers. L'élève devra s'assurer d'avoir un étui de protection approprié à l'équipement qu'il transporte et conserver ses articles près de lui. Il en sera responsable pour la durée du trajet.

7. **Objets perdus**

Les objets perdus à bord des véhicules de la STTR sont récupérés le soir même par les conducteurs. Pour retrouver un objet, merci de communiquer avec le service à la clientèle au 819 373-4533.

8. **Des outils conçus à votre attention**

La STTR a conçu un guide d'initiation au transport collectif. Celui-ci est destiné à répondre aux principales interrogations des nouveaux usagers. Il indique également comment bien se déplacer sur son réseau et aborde le transport scolaire intégré. Le guide est disponible sur le site web de la STTR (www.sttr.qc.ca) sous l'onglet « publications et références ». Nous vous invitons à le consulter, si vous en êtes à vos premiers pas avec le transport collectif.

Nous vous invitons également à visionner une vidéo créée spécialement à l'attention des élèves qui effectueront une transition de l'autobus jaune à l'autobus de ville. Cette vidéo explicative, très appréciée des nouveaux élèves, est disponible dans la section « zone étudiante » du site web de la STTR.

9. **Procédure à suivre en cas de perte de la carte d'autobus STTR**

- Votre enfant a perdu sa carte d'autobus, **il est de votre responsabilité d'aller vous procurer une nouvelle carte au service à la clientèle de la STTR dans les plus brefs délais :**

246 rue St-Roch, Trois-Rivières, QC G9A 2L4

Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h;

- Le coût de la nouvelle carte est de 5 \$;
- Ainsi, en cas de perte, votre enfant doit se présenter à la réception pour obtenir deux billets d'autobus au coût de 3.75 \$ chacun pour le retour à la maison et le lendemain matin.

10. **Si votre enfant a oublié sa carte d'autobus STTR**

- Il doit se présenter à la réception de l'école pour obtenir un billet d'autobus au coût de 3.75 \$ pour le retour à la maison.

11. Questions et informations

- Pour toute question au sujet du service de transport urbain ou d'un trajet, contactez la STTR au 819 373-4533.

Bonne année scolaire et voyagez avec prudence!

Merci de votre collaboration,
La direction